

Jeudi 28 février 2008

SOMMAIRE

- 1) La nausée de la semaine**
- 2) Xavier DARCOS : nouveau ministre de l'enseignement privé ?**
- 1) Les stages de remise à niveau**
- 2) Remise en cause des RASED ?**
- 3) La formation « Spécial mouvement »**
- 4) Pétition pour les AVS**

1) La nausée de la semaine : délation, vindicte publique et inertie des pouvoirs publics.

**La langue qui fourche fait plus de mal que le pied qui trébuche
Proverbe africain**

Avant la publication sur internet des résultats des évaluations CE1 et CM2 l'année scolaire prochaine, La notation des enseignants par les parents et les élèves

La FSU (avec une quarantaine de collègues) a assigné en justice le site Internet note2be.com qui propose aux élèves (et aux parents) de noter leurs professeurs et sur lequel le nom de certains d'entre eux a été publié. Tous les établissements scolaires du Haut-Rhin figurent sur le site et quelques collègues des écoles sont déjà notés (par les élèves ? par les parents ?).

La justice donnera sa réponse le 3 mars 2008.

La FSU dénonce une « provocation insupportable », et « l'inertie des pouvoirs publics (qu'il) a pourtant publiquement interpellés ».

Le syndicat précise avoir « demandé à ses avocats de prendre en charge des demandes de collègues dont le nom figure sur le site en cause, et sera aux côtés des enseignants plaignants, dans le but de défendre les intérêts généraux de la profession ». La FSU demande « solennellement au ministre de l'Education nationale de se porter aux côtés de la FSU », « mais surtout de l'ensemble de la profession dans cette action contentieuse ».

Xavier DARCOS, le ministre de l'Education a annoncé qu'il condamnait « avec fermeté l'ouverture de tels sites », et qu'il tenait « à rappeler que l'évaluation des professeurs et leur notation sont du ressort exclusif de l'Education nationale et plus précisément, des fonctionnaires habilités pour le faire : les inspecteurs et les chefs d'établissement ».

« La CNIL a déjà été saisie de l'existence de ce site », a rappelé le ministre, expliquant que lorsque l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés sera connu, il « prendra les mesures qui s'imposent ». **La CNIL donnera un avis le 6 mars 2008.**

2) Xavier DARCOS : nouveau ministre de l'enseignement privé ?

Le ministre de l'Education Nationale a, dans son discours sur la mise en place du volet « Education Nationale » du plan gouvernemental pour la banlieue prévu d'encourager la contribution de l'enseignement privé à l'égalité des chances : **"son savoir-faire "reste trop souvent aux portes de banlieue parce que nous refusons de leur donner les moyens" de "répondre à la demande"**. Il s'agit de **"donner le droit au privé ou à d'autres de faire ce que l'enseignement public ne sait plus faire"**, a souligné le ministre de "toutes les formes d'enseignement".

Dès cette année, "un fonds d'intervention spécifique 'Espoir banlieues' sera créé sur le budget de l'Education nationale pour permettre le financement des dépenses de fonctionnement des **établissements privés qui accepteraient d'ouvrir des classes dans les banlieues**". Avec un premier objectif à la rentrée 2008 : **créer 50 nouvelles classes de l'enseignement privé dans les banlieues**.

Cette décision est intolérable à plus d'un titre :

- En premier lieu, cette décision est justifiée par le fait que les difficultés scolaires dans les quartiers difficiles seraient, au moins pour une part, dues à l'absence de l'enseignement privé dans ces zones, érigeant au passage l'enseignement privé en modèle de réussite. Les

personnels qui enseignent dans ces quartiers, avec le lot de difficultés qu'ils rencontrent, apprécieront.

- ❑ En second lieu, cette mesure vise à « appâter » financièrement l'enseignement privé pour qu'il intervienne dans ces secteurs où, sans cette carotte, il refuse d'intervenir. Ce choix est d'autant plus intolérable que les établissements publics en ZEP ne disposent pas aujourd'hui des moyens qui leur permettraient de pouvoir lutter plus efficacement contre les difficultés scolaires rencontrées par un nombre important d'élèves.
- ❑ En troisième lieu, elle vise à étendre à ces quartiers la concurrence entre les établissements publics et privés, concurrence qui ne peut que développer la logique de consumérisme qu'il faudrait au contraire épargner à l'Education Nationale.
- ❑ Enfin elle consiste à tenter, une nouvelle fois, d'augmenter les crédits dont dispose aujourd'hui l'enseignement privé.

Le ministre veut-il rallumer la guerre scolaire ?

3) Les stages de remise à niveau CM1 CM2

ou avant le retour de la rédaction et de la récitation et certainement de la blouse grise et du bonnet d'âne, les stages de « rabâchage »

Lors de la CAPD de mardi 26 février 2008 après-midi, l'administration a été incapable de dire comment ces stages se dérouleront alors qu'il reste 4 semaines avant le 1^{er} stage. **L'administration y réfléchit** on se demande qui va essayer les plâtres

Période de stage :

- 1^{ère} semaine des vacances de printemps, du 7 au 11 avril 2008
- 1^{ère} semaine des grandes vacances (début juillet)
- dernière semaine des vacances (fin août)

Chaque période sera de 15 heures : 3 heures par jour, 5 jours par semaines.

Pour quel élève ? Les élèves en **grande** difficulté (en math et en français).

Les élèves sont désignés par les enseignants, les directeurs font remonter les besoins.

Les enfants n'iront pas nécessairement aux 3 sessions, ce sera fonction de leurs progrès et de l'avis des familles.

Pour recenser les élèves, l'évaluation ordinaire dans la classe sera suffisante (pas de nouvelle évaluation). L'accord des parents sera nécessaire pour que les enfants viennent au stage.

Les enseignants qui ont des élèves partant en stage feront une fiche de liaison pour l'enseignant qui fera le stage (dixit « l'IA adjoint »).

Les enfants n'iront pas nécessairement aux 3 sessions, ce sera fonction de leurs progrès et de l'avis des familles.

Il y aura 6 élèves par groupe au maximum.

La dotation ministérielle pour le département du Haut-Rhin est de 250 stages.

Qui encadrent ces stages : des enseignants volontaires, « *de préférence ceux qui connaissent les élèves* » (dixit « l'IA adjoint »).

Les enseignants seront rémunérés en heures supplémentaires (+25%) défiscalisées.

Le SNUipp rappelle qu'il demande une VRAIE revalorisation salariale pour TOUS.

De plus, pour le SNUipp, la prise en charge de la difficulté scolaire doit se faire pendant le temps scolaire avec :

- **plus de maîtres que de classes**
- **plus de temps de concertation**
- **la baisse des effectifs**
- **le développement des RASED**
- **une formation initiale et continue de qualité en lien avec la recherche (axée sur la prise en charge de la difficulté scolaire)**

4) Remise en cause des RASED ?

Lors de la CAPD du 07 février et alors que les organisations syndicales interpellaient l'Inspecteur d'Académie sur l'organisation des heures du samedi matin dans notre département, celui-ci a clairement dit que compte tenu de la prise en charge de la difficulté scolaire par les maîtres de la classe, il fallait s'attendre à un « repositionnement des RASED ».

Cette position de notre IA n'est qu'un élément de plus de la remise en cause de plus en plus affirmé du travail des RASED.

En effet, pêle-mêle, sont évoquées la révision des missions des enseignants des RASED, des fusions de spécialités, l'orientation des départs en stage CAPA-SH « option E » au détriment de l'option

« G », des réorganisations, des restrictions budgétaires, voire la suppression pure et simple des RASED.

Face à ses menaces et ses rumeurs, le SNUipp a envoyé avec d'autres organisations syndicales un courrier au Ministre.

[Courrier intersyndical sur les RASED en lien](#)

5) La formation « Spécial mouvement »

Journée spéciale "Mouvement" mardi 1^{er} avril mars 9h-11h30 et 14h-16h

Université de Haute-Alsace à Mulhouse Amphi. Schutzenberger (2 rue des Frères Lumières)

Programme de la journée :

► **Le matin** : Fonctionnement du mouvement : le paritarisme, les règles du mouvement, les modalités pratiques (utilisation d'I-Prof, vœux, lecture des documents, communication des résultats...), les différentes stratégies.

► **L'après-midi** : aides et conseils individuels avec des délégués du personnel du SNUipp élus en CAPD

Le document papier des postes du mouvement sera disponible au cours de la journée.

L'encodage des vœux pour le mouvement se fera entre le 28 mars et le 9 avril 2008.

Pour participer à cette journée sous forme de congrès syndical, il suffit de nous renvoyer un mail (avant le 21 mars) au **SNUipp 68** (snu68@snuipp.fr)

La convocation que vous recevrez par retour de mail vous permettra d'obtenir une autorisation d'absence de droit.

L'autorisation d'absence, accompagnée de la convocation est à envoyer à l'IA sous couvert de l'IEN au moins une semaine avant (dernier délai 23 mars 2008).

Cette journée n'est pas comptabilisée dans les 2 demi-journées d'information syndicale annuelles.

6) Pétition pour les AVS

Vous trouverez en lien, la lettre-pétition, adressée au Premier Ministre par le SNUipp, le SNES, le SGEN, la FNASEPH et l'UNAISSSE à propos des AVS.

Elle a pour objectif d'alerter sur la situation de ces personnels, de revendiquer la professionnalisation des AVS, et de réclamer des mesures d'urgence pour celles et ceux dont les contrats arrivent à échéance.

A faire signer en nombre et à retourner au SNUipp Haut-Rhin.

[Pétition AVS](#)

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>